



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 25 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Activation du niveau 3 « Alerte canicule » du plan national de gestion de la canicule et recommandations sanitaires

Le niveau de veille saisonnière du plan canicule (niveau 1) est automatiquement activé du 1^{er} juin au 31 août.

Durant cette période, les différents acteurs concernés par la prise en charge des personnes lors de ce type d'événement climatique (services de l'État, Conseil Départemental, SAMU, Météo France, maires, institutions intervenant dans le champ sanitaire et médico-social et au titre de la permanence des soins) sont mobilisés et placés en état de veille saisonnière. Le préfet est informé quotidiennement des indicateurs météorologiques du département.

Compte tenu de la hausse des températures communiquées par Météo France et après la période de vigilance jaune déclenchée le 24 juillet, le préfet de l'Ardèche annonce aujourd'hui le passage au **niveau 3 « Alerte canicule »** du plan national canicule.

Il est déclenché lorsque les températures annoncées par Météo-France dépassent les seuils d'alerte, à savoir 20°C la nuit et 34°C durant la journée.

Tout nouveau changement de situation sera communiqué à l'ensemble des acteurs et publics concernés.

La préfecture vous recommande de vous assurer :

- que votre habitation permet de limiter les conséquences de fortes chaleurs et dispose de volets extérieurs, de rideaux ou de stores permettant d'occulter les fenêtres, et que votre réfrigérateur est en bon état de fonctionnement,
- que vous disposez de ventilateurs, voire de climatiseurs,
- que vous connaissez les lieux climatisés proches de votre domicile tels que les grandes surfaces, les cinémas, certains lieux publics,
- que les personnes âgées, les personnes fragiles ou isolées de votre famille, de votre entourage ou de votre voisinage peuvent être suivies, accompagnées et aidées dans leur vie quotidienne en cas de forte chaleur,
- si vous souffrez d'une maladie chronique et/ou suivez un traitement médicamenteux, consultez votre médecin traitant afin qu'il vous donne les conseils nécessaires ou adapte éventuellement votre traitement,
- dans tous les cas, s'il est prévu de fortes chaleurs et que vous vous interrogez sur votre santé ou celle d'une personne de votre entourage, consultez votre médecin traitant ou votre pharmacien qui pourra vous donner tous conseils utiles.

Si vous avez connaissance d'une personne se trouvant en difficulté du fait de ces fortes chaleurs, n'hésitez pas à appeler les services de secours :

- Le 15, numéro d'appel gratuit du service d'aide médicale urgente (SAMU).
- Le 115, numéro d'appel gratuit des urgences sociales, qui a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

Pour toute information complémentaire :

Site internet des services de l'État en Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr/l-ardeche-est-placee-en-vigilance-jaune-canicule-a7008.html>

Site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/canicule-lars-la-manoeuvre-depuis-le-1er-juin>

Site de Météo France – vigilance météorologique : <http://vigilance.meteofrance.com/>

Ministère des Solidarités et de la Santé – plan national canicule : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-plan-national-canicule>

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche

Cabinet/ Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Internet : www.ardeche.gouv.fr



Préfecture de l'Ardèche

Rue Pierre Filiat - BP n° 721 07007 Privas CEDEX – 04.75.66.50.00
www.ardeche.gouv.fr